

# DEMANDE D'ETABLISSEMENT D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Document à compléter et à nous retourner par mail à [service-formalites@cm-27.fr](mailto:service-formalites@cm-27.fr) ou par courrier à CMA de l'Eure, 8 bd Allende BP 219 27092 EVREUX cedex 9, accompagné du règlement des frais d'accompagnement

Toutes les informations demandées sont obligatoires pour permettre le financement de la formation de votre apprenti par l'OPCO.  
Afin de respecter les délais légaux, votre contrat vous sera obligatoirement envoyé par email

## EMPLOYEUR

Nom et prénom du Chef d'Entreprise : ..... SIRET du lieu de formation : .....  
 Nombre de salariés de l'entreprise (hors apprenti) : .....  
 Raison Sociale : ..... Code NAFA : .....  
 Adresse du lieu d'apprentissage : .....  
 ..... CP : ..... Ville : .....  
 Téléphone : ..... Portable : ..... Email : .....  
 Convention Collective : ..... N° IDCC : .....  
 L'employeur est-il le père ou la mère de l'apprenti mineur :  OUI  NON Organisme S.S. :  URSSAF  MSA  
 Nom Caisse de retraite complémentaire des salariés : .....

## MAITRE D'APPRENTISSAGE

N° 1 : Nom : ..... Prénom : ..... Né(e) le : .....  
 N° 2 : Nom : (facultatif)..... Prénom : ..... Né(e) le : .....  
**A la date de début de ce contrat d'apprentissage :**  
 Nombre d'apprentis suivis par le MA n° 1 : ..... Nombre d'apprentis suivis par le MA n° 2 : .....

## APPRENTI

**NOM :** ..... Prénom : ..... Sexe :  F  M  
 Né(e) le : ..... Lieu de naissance : ..... Département de naissance : ..... Nationalité : .....  
 Adresse : .....  
 ..... CP : ..... Ville : .....  
 Téléphone : ..... Email : ..... Travailleur handicapé :  OUI  NON  
 Dernière situation :  Apprenti  Scolaire  Salarié  Demandeur d'emploi  Autres : .....  
**Attention : Si le (la) jeune a déjà été apprenti(e), nous joindre une copie du précédent contrat :** Si oui, obtention du diplôme :  OUI  NON  
 Le(la) jeune ne doit pas être lié à un autre contrat d'apprentissage à la date de conclusion de ce contrat.  
 Dernière classe suivie : ..... Intitulé du diplôme le plus élevé obtenu : .....

## REPRESENTANT LEGAL (renseigner si l'apprenti est mineur non émancipé)

Père  Mère  Tuteur Nom : ..... Prénom : .....  
 Adresse (si différente de l'apprenti) : .....

## FORMATION

Premier contrat  Formation complémentaire  Redoublement  Continuation après un contrat rompu  
 Diplôme préparé rentrée 2020 :  CAP  BEP  MC  BACPRO  BP  BTM  BTS  Autre : .....  
 Spécialité préparée, préciser : (ex : boulanger).....  
 CFA d'accueil souhaité : .....

Date du contrat : **début :** ...../...../2020 **fin :** ...../...../..... **Durée du contrat :** .....

Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers ? :  OUI  NON (A défaut de complétude : NON)  
 Uniquement pour les mineurs, si réponse positive, vous devez faire une déclaration de déroger à la DIRECCTE par LRAR

Avantage en nature déduit du salaire :  Nourriture/nombre de repas / jour  Logement  Prime panier .....€

## MANDAT

Je mandate la CMA27 pour l'élaboration du contrat et je m'acquitte de la somme de 60€, par virement, chèque ou CB XYdi jg bchfY gjfY jchYfbYh  
 J'ai pris connaissance de mes obligations liées à l'embauche d'un apprenti précisées dans la « fiche d'information contrat apprentissage » au verso de ce document. A réception du contrat par mail, l'entreprise sera en charge de le faire signer à l'apprenti et à son représentant légal (si mineur) et de recueillir le visa du CFA pour envoi à l'OPCO dans les 5 jours à compter de la date de début de contrat.  
 La Responsabilité de la CMA 27 ne pourra être engagée dans le cas d'une déclaration erronée et/ou incomplète.  
 Date : ..... Signature de l'employeur et cachet :

# Fiche d'information Contrat d'apprentissage

## Mon entreprise peut-elle embaucher un apprenti ?

En embauchant un apprenti, l'entreprise s'engage :

- ▶ à assurer à l'apprenti une **formation professionnelle complète**, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en Centre de Formation d'Apprentis ;
- ▶ à garantir que l'équipement de l'entreprise, les techniques utilisées, les conditions de travail, de santé et de sécurité sont de nature à permettre une formation satisfaisante ;
- ▶ à désigner une **personne responsable de la formation** de l'apprenti : le Maître d'Apprentissage.

## Qui peut être Maître d'Apprentissage ?

Le chef d'entreprise ou un salarié doit justifier :

- ▶ soit d'un diplôme équivalent à celui préparé par l'apprenti et de 1 an de pratique professionnelle (hors période de formation) ;
- ▶ soit de 2 ans de pratique professionnelle en relation avec la formation envisagée par l'apprenti (hors période de formation)

L'employeur atteste que le Maître d'apprentissage remplit les conditions ci-dessus.

⚠ Dans le **secteur de la coiffure**, l'arrêté du 10/03/1992 prévoit des niveaux de compétences et quota différents et limités, n'hésitez pas à nous consulter.

## Qui peut être apprenti ?

- ▶ Toute personne ayant **entre 16 et 29 ans** ;
- ▶ Des possibilités existent pour les personnes de 15 ans et de plus de 29 ans, nous contacter.

**Quelles pièces justificatives** doivent être en votre possession et fournies lors de contrôle

- Les justificatifs d'expérience professionnelle ou diplôme obtenu du maître d'apprentissage.
- L'attestation d'ouverture d'un compte bancaire au bénéfice de l'apprenti mineur employé par un ascendant.
- La copie de la demande de dérogation permettant l'utilisation de machines par l'apprenti mineur ou son affectation à des travaux dangereux.
- Le certificat de fin de scolarité pour les moins de 16 ans (ou bulletin scolaire du 3ème trimestre), justifiant de la classe de 3ème.
- Le relevé de notes du diplôme obtenu.
- Le certificat d'aptitude médicale délivré par la Santé au Travail.
- L'autorisation de travail et/ou le titre de séjour pour les apprentis étranger

## Quelles sont les formalités ?

Avant l'embauche de votre apprenti :

- ▶ **déclarez le à l'URSSAF** au moyen de la Déclaration Préalable à l'Embauche (DPAE) par internet : <https://www.due.urs-saf.fr> (pour les artisans ruraux, la DPAE se fait auprès de la MSA) ;
- ▶ si votre **apprenti est ressortissant d'un Etat non membre de l'Union Européenne**, assurez-vous qu'il soit titulaire d'une autorisation de travail, et à défaut, en faire la demande auprès de la DIRECCTE, (M.HEBERT [eric.hebert@direccte.gouv.fr](mailto:eric.hebert@direccte.gouv.fr)) ou/et un titre de séjour pour les apprentis majeurs.
- ▶ **Faire passer à votre apprenti dans un centre de Médecine du travail** :
  - pour les mineurs une visite avant l'embauche
  - pour les majeurs, dans les deux mois qui suivent l'embauche : une visite d'information et de prévention ou un examen médical d'aptitude pour les apprentis exposés aux activités mentionnées à l'article R.6224-23 du code du travail
- ▶ Si votre **apprenti est mineur et utilise des machines dangereuses**, vous devez adresser une déclaration de dérogation auprès de l'inspection du travail, préalablement à son affectation sur ces machines. Cette déclaration est alors valable 3 ans. L'employeur ou le chef d'établissement tient ensuite à disposition de l'inspecteur les informations concernant chaque jeune qu'il accueille. Pour plus d'information, rendez-vous sur : [www.travaillermieux.gouv.fr/Protection-de-la-sante-des-jeunes](http://www.travaillermieux.gouv.fr/Protection-de-la-sante-des-jeunes)
- ▶ **A réception du contrat** :  
Datez et portez les signatures en original.  
(Le contrat doit être daté et signé avant l'embauche du jeune dans votre entreprise). Transmettez le au CFA par courrier. Le contrat doit être déposé auprès de votre OPCO au plus tard dans les 5 jours ouvrables à compter du début d'exécution du contrat.

### Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Eure Service Formalités

8 Bd Allende BP 219 - 27092 Evreux Cedex 9  
Tél : 02.32.39.41.81  
Mail : [service-formalites@cm-27.fr](mailto:service-formalites@cm-27.fr)

### Bon à savoir !

La CMA peut vous accompagner dans votre recherche d'apprenti ou salarié,  
Contactez Sylvie DELAHAYE :  
02.78.94.04.44  
[s.delahaye@cm-27.fr](mailto:s.delahaye@cm-27.fr)